AR Prefecture
024-200040400-20221027-2022_169-DE
Reçu le 04/11/2022

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 27 octobre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Vincent de Connezac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 octobre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Gilbert Pezon – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard –Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin-Régis Defraye – Patrick Lachaud
Suppléant présent	3	Xavier Garreau (Commune de Segonzac) Fréderic Queyret (Commune de Saint André de Double) Audrey Mecner (Commune de Vendoire)
Titulaires absents	15	Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Joël Constant – Bruno Limerat – Christine Laurent – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Denis Ferrand – Marion Lafaye –Muriel Morlion
Procurations	7	Jean-Pierre Prunier à Régis Defraye Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Bogaert à Pascal Devars Joël Constant à Julie Bordet Bruno Limerat à Daniel Bonnefond Christine Laurent à Nicolas Platon Muriel Morlion à Patrick Lachaud

AR Prefecture
024-200040400-20221027-2022_169-DE
Reçu le 04/11/2022

DELIBERATION N° 2022 /: (code nomenclature /712)
DATE : 27 Octobre 2022
RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau
OBJET : Décision Modificative n°4 du Budget Principal

Il est proposé de modifier les crédits budgétaires 2022 du Budget Principal afin d'ajuster les dépenses d'investissements et de fonctionnements suivantes :

Afin de financer l'opération 50 « Aménagement Jacques Prévert » concernant la réfection de la toiture du bâtiment Jacques Prévert suite aux intempéries, il convient d'effectuer les opérations suivantes :

- En fonctionnement, inscription de la recette de l'indemnisation de l'assurance pour 85 160.00 € au 77881 « Produits exceptionnels divers »
- En investissement, inscription de la dépense au 217381 « Autres constructions » sur l'opération 50 « Aménagement Jacques Prévert » et par l'intermédiaire du virement entre sections.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
21	217381	50	Autres Constructions	+ 85 160.00 €	
021	021	01	Virement de la section de Fonct.		+85 160.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				+ 85 160.00 €	+85 160.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
77	77881		Produits exceptionnels divers		+85 160.00 €
023	023		Virement à la section d'Inv.	+85 160.00 €	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT				+ 85 160.00 €	+ 85 160.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accepte l'ajustement des crédits de la Décision Modificative n°4

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 53
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME
Signé électroniquement le 03/11/2022 à 14:45
par Didier BAZINET

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

La secrétaire de séance du 27 octobre 2022
Murielle Cassier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBÉRAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 03/11/2022 14:45:28